



# Règlement concours

## Balcons & Jardins fleuris 2019

### • Article 1 – Participants

Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Saint-Pierre-du-Perray, après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement.

### • Article 2 –Objet du concours

Le concours consiste en l'embellissement des balcons et jardins par la mise en valeur de notre végétalisation. L'objectif étant de sensibiliser et faire participer les habitants à améliorer notre cadre de vie dans le respect de notre environnement.

### • Article 3 – Délai de participation

Les bulletins d'inscriptions doivent être déposés à la Mairie de Saint-Pierre-du-Perray **jusqu'au dimanche 16 juin 2019.**

### • Article 4 – Modalités de participation

Les participants devront orner de végétaux leurs balcons ou jardins de façon harmonieuse, équilibrée et créative. Le concours prend en compte la qualité esthétique et décorative dans son ensemble (couleurs, formes, originalité), le respect des végétaux (taille, espacement), ainsi que la pratique alternative (compost, récupérateur d'eau...) et la favorisation de la biodiversité (hôtel à insectes, nichoirs...). Sont acceptés les massifs, les pelouses, les jardinières, les potagers, les rocailles, les prairies fleuries et les pergolas. Les participants devront envoyer une ou plusieurs photos de leur fleurissement ainsi que le bulletin d'inscription au concours dûment complété.

### • Article 5 – Modalités du concours

Le concours portera sur 2 catégories de fleurissements :

1 : Balcons (jardinières ou bacs)

2 : Jardins et terrasses

### • Article 6 – Jury

Une présélection sera faite sur photos puis lors d'une visite pour les 3 premiers lauréats de chaque catégorie. Entre le 17 et le 20 juin 2019, la visite sera effectuée (sur rendez-vous) par un jury composé d'élus et de membres de la Municipalité.

### • Article 7 – Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs fleurissements soient réalisés, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Saint-Pierre-du-Perray.

## **Article 8 – Récompenses**

Les trois premiers de chaque catégorie recevront un prix pour la qualité de leurs fleurissements à l'occasion de la Fête de la musique le 21 juin 2019.

## **Article 9 – Acceptation du règlement**

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

## **Bulletin d'inscription**

Les bulletins d'inscription sont disponibles :

- En téléchargement sur le site internet de la commune [www.saint-pierre-du-perray.fr](http://www.saint-pierre-du-perray.fr)
- À l'accueil de la Mairie de Saint-Pierre-du-Perray.

### **Inscription concours balcons & jardins fleuris**

**A remettre à l'accueil de la Mairie**  
**8 Rue Vivaldi 91280 Saint Pierre du Perray ou par mail : [communication@stpdp.com](mailto:communication@stpdp.com)**  
**avant le 16 juin 2019**

NOM ..... Prénom .....

Adresse.....

Courriel ..... N° de tel .....

**Je souhaite m'inscrire au concours de fleurissement dans la catégorie :**

- 1 : Balcons**
- 2 : Jardins (terrasses)**

**Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours de fleurissement**

**Date et signature**